

## **ANNEXE 4**

**Demande de réunion publique par les municipalités**





# PEUILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

## MAIRIE DE BUZET-SUR-TARN

### SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

31660

L'an deux mil dix-huit le vingt-six septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BUZET-SUR-TARN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. JOVIADO Gilles, Maire.

**Étaient présents** : M. JOVIADO Gilles, M. DARIES Alain, Mme GUERRERO Katia, Mme CHARLES Ghislaine, Mme DERAMOND Valérie, M. BONICALZI Christian, Mme DELAYEN Viviane, Mme GACH Agnès, Mme JARSKY DECOUST Irène, Mme NEIRINCK Claire, Mme SUET Eliane, M. VALERI Bernard, M. VINCENT Dominique, M. WALCZYNA Laurent.

**Procurations** : M. BOMMIER Yves à M. VALERI Bernard, M. BONNASSIES Patrick à M. JOVIADO Gilles, M. PAREILLE Xavier à Mme SUET Eliane.

**Absents excusés**: M. MARTINEZ Miguel, M. TEGON Francis.

**Secrétaire de séance** : Mme CHARLES Ghislaine.

### OBJET : PORTES DU TARN, PROJET PORTÉ PAR TERRA2 : DEMANDE DE REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le permis de construire d'un bâtiment de 69703 m<sup>2</sup> de surface de plancher dans la zone des Portes du Tarn, le Préfet du Tarn sollicite l'avis des conseils municipaux des communes de SAINT-SULPICE LA POINTE et de BUZET-SUR-TARN sur le projet porté par la société TERRA2 de construction et d'exploitation d'un entrepôt de stockage (article R 181-38 du code de l'Environnement).

Suite à de nombreuses sollicitations auxquelles nous ne sommes pas en mesure d'apporter des réponses et compte tenu de l'importance qu'engendre l'implantation d'un tel bâtiment en terme d'aménagement et d'impact environnemental pour notre territoire, il nous paraît important qu'une réunion publique soit tenue par le porteur de ce projet et plus largement par les responsables de la ZAC des Portes du Tarn.

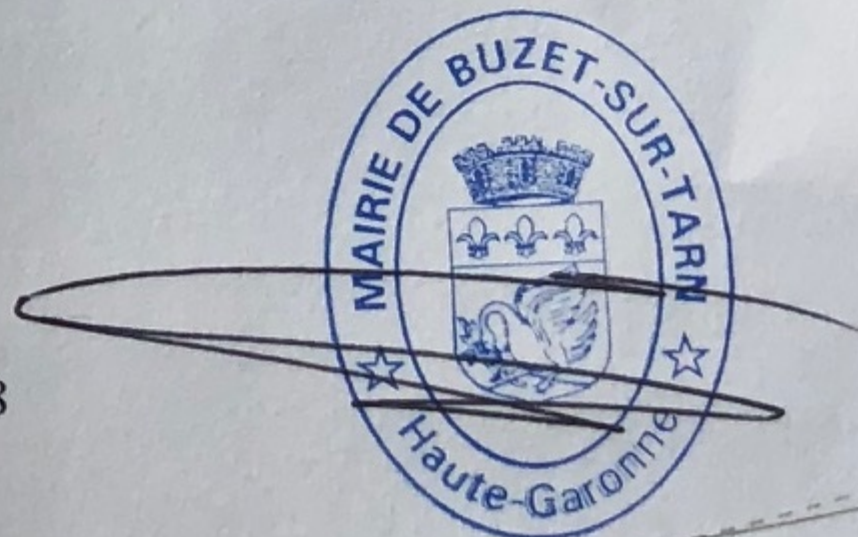
Cette réunion publique permettra probablement de lever doutes et interrogations sur ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire : Gilles JOVIADO

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 14
Votes pour	: 17
Votes contre	: 00
Abstentions	: 00
Dates de convocation et d'affichage	: 20/09/2018
Date de publication ou notification	:





**Sujet:** [INTERNET] TR: Demande de réunion publique-enquête Terra 2  
**De :** "Jean-christophe Coulom" <jean-christophe.coulom@ville-saint-sulpice-81.fr>  
**Date :** Thu, 27 Sep 2018 13:40:03 +0200  
**Pour :** <pref-enqueteterra2@tarn.gouv.fr>  
**Copie à :** <marc.fischer@ville-saint-sulpice-81.fr>, <Julie.payan@ville-saint-sulpice-81.fr>

Pour appuyer la requête effectuée ce matin, vous trouverez ci-joint l'extrait du Compte Rendu du Conseil Municipal où la demande a été évoquée.

Bonne réception,  
JCC



**Jean-Christophe COULOM**  
Mairie de Saint-Sulpice-la Pointe  
Responsable du service urbanisme  
Tel : 05 63 40 22 02  
[jean-christophe.coulom@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:jean-christophe.coulom@ville-saint-sulpice-81.fr)

---

**De :** Jean-christophe Coulom [mailto:jean-christophe.coulom@ville-saint-sulpice-81.fr]  
**Envoyé :** jeudi 27 septembre 2018 10:20  
**À :** 'pref-enqueteterra2@tarn.gouv.fr'  
**Cc :** marc.fischer@ville-saint-sulpice-81.fr; 'Julie.payan@ville-saint-sulpice-81.fr'  
**Objet :** Demande de réunion publique-enquête Terra 2

Bonjour,

Par la présente, je fais le relais de la décision prise durant le Conseil Municipal du 20 Septembre 2018, en Mairie de Saint-Sulpice-La-Pointe, dont le Conseil Municipal réclame auprès des services compétents l'organisation d'une réunion publique concernant le projet indiqué en objet.

Restant à votre disposition pour en convenir,  
Bien cordialement,  
JCC



**Jean-Christophe COULOM**  
Mairie de Saint-Sulpice-la Pointe  
Responsable du service urbanisme  
Tel : 05 63 40 22 02  
[jean-christophe.coulom@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:jean-christophe.coulom@ville-saint-sulpice-81.fr)

Question n 1 Réponse de M. le Maire.pdf

**Content-Type:** application/pdf  
**Content-Encoding:** base64

**Question n° 1 – Posée par le groupe de M. Christophe LEROY, St-Sulpice Active et Citoyenne.**

**Zone d'activité des Portes du Tarn :** Nous constatons que le sujet du permis de construire concernant l'implantation d'une plateforme logistique a été retiré de l'ordre du jour. Nous aimerions en connaître les motifs et le positionnement de la majorité municipale sur le sujet de cette implantation ? Cet avis a-t-il été communiqué à la commissaire enquêtrice ?

**Réponse de M. le Maire**

**M. le Maire** répond que c'est lui-même qui a décidé de retirer ce point qui était à la commission. Les commissions sont des réunions de travail, elles sont organisées pour argumenter, contre-argumenter, réfléchir, écouter et respecter l'opposition. C'est ce qui a été fait. Il trouve que les remarques de l'opposition qui ont été faites sur ce point lors de la commission, point mentionné à l'ordre du jour, étaient en son sens pertinentes. C'est pour cela qu'il a décidé de retirer ce point du conseil municipal. Il demande à avoir beaucoup plus d'éléments factuels pour représenter ce point en conseil municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe. Il demande également à la commissaire enquêtrice d'organiser une réunion publique car elle seule a l'autorité pour le faire dans le cadre de cette concertation. Bien entendu, étant la Commune centrale de ce projet, il mettra à disposition la salle municipale la plus adaptée au nombre de personnes pour cette réunion. Il espère vivement qu'elle aura lieu le plus rapidement possible.